

Conseil Local de Développement

Avis du Conseil Local de Développement de la Boucle du Rhône (CLD) sur le Contrat de Développement Rhône Alpes 2 du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Depuis quelques mois, quatre réunions du Conseil de Gouvernance du Conseil Local de Développement (18/02, 11/03, 27/03 et 29/04 2008) ont permis d'analyser l'ensemble des fiches du CDRA2 de manière détaillée. Cette relecture à 24 a donné lieu à quelques remarques (demande de précisions, d'éclaircissements, de modifications d'intitulés ou autre...). Les fiches actions du contrat, tout comme la charte de développement durable du territoire, ayant été co-construites par les élus et les membres du CLD, quelques allers-retours constructifs avec le Comité de Pilotage ont eu lieu et la plupart de nos demandes ont été prises en compte.

L'objectif de cet avis est de **prendre la hauteur nécessaire à l'évaluation de la cohérence et de la logique du contrat**. En effet, il apparaît essentiel d'agir selon une stratégie définie qui intègre toutes les données et les éléments structurants de notre territoire pour rassembler et développer une synergie positive entre les acteurs et parties prenantes. Cette vision partagée d'un projet commun permettra ainsi de gagner en efficacité dans la mise en œuvre du contrat. C'est aussi l'occasion pour le CLD de mentionner à nouveau que la **mise en place du Parc Naturel Régional** apparaît plus que jamais comme étant l'outil qui permettra de valider une **stratégie durable reconnue par tous**.

Il est effectivement nécessaire de trouver une organisation du territoire cohérente entre les différentes instances, afin de coordonner efficacement leurs travaux, dans un but commun de développement économique et de promotion. Il s'agit d'accepter et de mettre en avant les spécificités communes à l'ensemble du territoire afin de mettre en place des outils collaboratifs performants : l'identité du territoire sera ainsi revalorisée et la Boucle du Rhône pourra exister face aux territoires voisins ou œuvrer avec eux sur des projets à d'autres échelles.

Nous souhaitons également dans cet avis identifier certains points importants qui ont retenu notre attention, faire part de quelques déceptions et d'un souhait :

1) points de vigilance dans le cadre du suivi de la mise en place des actions

Les membres du CLD seront attentifs au déroulement des réflexions postérieures à la mise en place des projets dans le cadre des fiches actions 1.1 (favoriser le développement des pôles urbains), 2.1 (requalifier l'espace public - déplacement doux), 16.1 (développer un réseau d'accueil de la petite enfance) et 16.3 (développer l'accès à la culture). Nous pensons qu'il serait intéressant de prévoir également une étude préliminaire de besoins quant à la réalisation des équipements prévus à l'action 7.3 (réaliser des équipements exemplaires en terme de développement durable).

D'autre part, pour pouvoir rendre un avis sur la fiche 5.1 (développer des boucles secondaires du Léman Mer), le CLD demande au préalable l'officialisation du schéma directeur des boucles et du tracé du Léman-Mer.

Une attention toute particulière sera également portée :

- à la réalisation des écobilans (écologique et économique) pour les actions de l'objectif 9 (créer de nouvelles filières d'activités en s'appuyant sur le potentiel du territoire).
- à la prise en compte du fonctionnement des aménagements financés dans le cadre du CDRA, pour éviter que certains investissements lourds ne constituent de véritables gouffres financiers en utilisation ou bien qu'ils ne fonctionnent pas correctement par manque de financements.

- à la différenciation des questions du patrimoine et du tourisme. Le patrimoine doit être traité de manière spécifique, avec vigilance, par des acteurs locaux spécialisés, en coordonnant les travaux de gestion des actions prévues dans le CDRA et même au delà.
- au caractère « concret » du CDRA. Le CLD souhaite que les actions concrètes prédominent par rapport aux actions moins « palpables » relatives aux études.

Concernant le concept de développement durable, le CLD attend également beaucoup du travail de détails avec les porteurs de projet. Ce sont ces rencontres qui permettront efficacement de faire évoluer les différentes actions dans le sens du développement durable. Le positionnement des curseurs sur les objectifs puis sur les fiches actions ne semblent pas suffisant pour définir précisément le caractère « développement durable » des projets. Le groupe « Développement Durable » devra également prévoir un suivi des indicateurs définis lors de la mise en œuvre des actions.

En échos à nos remarques formulées sur la charte, nous resterons très attentifs, à la gestion des ressources naturelles (l'eau, les ressources minérales, la faune, la flore, le territoire agricole dans son ensemble et le patrimoine historique). Par ailleurs, comme nous l'avons fait lors de la soirée -débat du 23 février 08 « Regards sur les Transports et Communications » nous continuerons à initier et soutenir toutes les actions de développement des transports et des communications ; à ce sujet, nous sollicitons une simplification des circuits de décisions et une implication conséquente des différents acteurs. Ces thèmes constituent « LA condition sine qua non » au développement global de notre territoire. Nous suivrons plus particulièrement la mise en place du scénario retenu dans le cadre de l'étude « Haut Débit » en cours sur le Nord-Isère, les projets de développement des modes de transports doux et alternatifs, ceux de raccordements aux grands axes, ceux de liaisons inter cités, ainsi que les démarches initiées dans le cadre du dispositif « Terre à Clic »...

2) Des regrets :

- Concernant les actions qui touchent le domaine du « social ». Très peu de projets ont été retenus dans leur ensemble alors qu'ils répondaient clairement aux objectifs de la commission « services à la population, santé, culture ». Les besoins exprimés par le territoire, semblent aujourd'hui en décalage par rapport aux attentes régionales...La diminution des budgets, la non éligibilité de certaines dépenses, ... sont préjudiciables au bon déroulement de ces actions.
- Par rapport à l'action 7.2 (mise en place d'un pôle développement durable – sensibiliser et informer les acteurs), il semblerait important de compléter le dispositif présenté par des aides incitatives en faveur des particuliers et des entreprises.
- Sur la définition de certaines instances : le Contrat Territorial Emploi / Formation Nord-Isère apparaît aujourd'hui comme un organe flou dont il est difficile de comprendre le fonctionnement, les objectifs et les missions. Certaines actions du CDRA pourraient à priori bénéficier de cette filière.

3) Un souhait :

L'influence économique future du pôle d'activité de St Exupéry débordera sur la Boucle du Rhône, il est donc indispensable de prévoir dès maintenant la mise en place d'actions de synergie entre l'aéroport et notre territoire.

CONCLUSION

Le CLD émet un **avis favorable** sur le Contrat de Développement Rhône Alpes 2 et espère vivement que sa validation et sa mise en place pourront se dérouler au mieux, dans le cadre du respect du Développement Durable.

Fait à Crémieu, Le 30-06-08

Le Président
Christian GIROUD

Les Membres du Bureau

Yves FRANCOIS,
CARDON
Vice Président chargé des relations extérieures

José DIAS,
Maison du Patrimoine de Hières / Amby
Vice Président chargé de la communication

Louis MICHUT,
citoyen
Chargé du budget

Jacques GRANDJEAN,
VALFOR / AGEDEN / TOUT'SERV
secrétaire

Eric RODAMEL,
citoyen
Vice – secrétaire

Alain VERDET,
GRETA Nord Isère / la Maille de l'Isère

Stéphane GIRARD,
Centre Social de Veyrins Thuellin

Pascal N'KAOUA,
représentant de l'entreprise CARS BERTHELET

Le Conseil de Gouvernance du CLD Boucle du Rhône

- *Luc BASSET, VALFOR*
- *Jean-François MOYNE, LO PARVI*
- *Catherine VEYRON, Union Commerciale de CREMIEU*
- *Gaspard LEPINE, AGRO NATURE*
- *Georges VAGNON, CITOYEN (chef d'entreprise retraité)*
- *Danielle MAUSSIÈRE, ADEC MJC de MONTALIEU*
- *Denis GASC, chef d'entreprise « Régie Tivillier et Gasc » + Union Commerciale de CREMIEU*
- *Odette ATTAVAY, CITOYENNE*
- *Madeleine BROUTIER, association d'insertion « BEL ARC EN CIEL »*
- *Marie-Jo PUTINIER, ADMR + CFDT retraités*
- *Gérard DHERMONS, régie municipale des Grottes de la Balme*
- *Auguste DUPRAS, Office du tourisme de Crémieu*
- *Jean-Jacques GARCIN, Groupement des Offices du tourisme et des Syndicats d'Initiative*
- *André CHASSAGNE, Chambre de Métiers de Vienne*
- *Pascal VILLEBROD, Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Isère*



Conseil Local de Développement de la Boucle du Rhône
Maison Mestrallet
19, cours Baron Raverat 38460 CREMIEU
mail : cld.bdr@orange.fr